

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

**pour réaliser des diagnostics de la vulnérabilité du bâti
dans le quartier de la Martine basse à Banyuls-sur-Mer**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État, la Région et le Département pour la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité du bâti dans le quartier de la Martine basse à Banyuls-sur-Mer. Cette opération consistera à proposer des diagnostics de la vulnérabilité des bâtis aux habitants de ce quartier particulièrement vulnérable. Une vingtaine de logement sont concernés. Pour les propriétaires qui le souhaitent, un bureau d'études se rendra sur place afin d'identifier les principales sources de vulnérabilité de leur logement. Ce rendez-vous sera également l'occasion pour le prestataire de sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques à adopter avant, pendant et après une inondation. Suite à cette visite, il rendra un rapport assorti de propositions de travaux dont la réalisation permettra de réduire la vulnérabilité face aux inondations. Le rapport présentera également les différentes subventions auxquelles le propriétaire peut prétendre pour la réalisation des travaux préconisés.

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel du projet :		30 000 € TTC
État (FPRNM)	50 %	15 000 € TTC
Région Occitanie	20 %	6 000 € TTC
Département des Pyrénées-Orientales	10 %	3 000 € TTC
Autofinancement	20 %	6 000 € TTC

Article 2: Que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2024.

Article 3: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

